Par 141 voix contre 106, la Chambre décide de passer lundi à la discussion des articles,

La séance est levée à 7 heures.

Le Punch des Délégués mineurs

Paris, 8 juin. — Comme nous l'avons annoncé les délégués mineurs de France, de Belgique, d'Allemagne et d'Angleterre, ont répondu à l'unanimité des membres restés à Paris à l'invitation que l'agglomération parisienne et le Conseil national du Parti ouvrier français avait eu l'honreuse idée de leur faire.

A huit heures 1/2, la salle on s'est tenu le Congrès est déjà pleine de citoyennes et de citoyens accourus pour affirmer la fraternité des peuples. Malgré la chaleur accablante, les 600 personnes qui se pressent dans la salle ne semblent pas être incommodées, tellement le sentiment qui les anime a sa puissance.

En dehors des membres de l'agglomération, nous remarquons dans la salle, Paul Lafargue, ancien député du Nord, secrétaire du Conseil National, auquel est dévolue la présidence, Jules Guesde, député de Roubaix; Chauvin, Millerand, Sembat, Gérault Richard, députés de la Seine Carnaud, député de Marseille; puis naturellement, Basly et Lamendin députés et délégués des mineurs; et encore, au hasard, Roussel, Dereure, Zerdès et Prévots du Conseil national; puis tous nos amis de l'agglomération, et encore Albert Goullé, Cipriani, etc etc.

Plusieurs autres députés socialistes parmi lesquels notre ami Jaurès, s'étaient fait excuser.

Lafargue ouvre la séance et au nom du Parti ouvrier français souhaite la bienvenue à nos amis les délégués mineurs, pas seulement nos amis, dit il, nos frères Puis, sur la demande d'un délégué de la Miners fédération, il refait son discours en langue anglaise et soulève ainsi l'enthousiasme de la délégation britannique

Après lui, c'est Roussel, qui vient au nom de l'agglomération et des syndicats, saluer les vaillants prolétaires de tous les pays, qui luttent pour détruire le capitalisme et toutes les tyrannies bourgeoises

Le citoyen **Haslam,** délégué anglais au nom des Trades-Unions, exprime ses remerciements pour la sympathie qu'ils ont rencontré en France, puis après avoir examiné les travaux du Congrès dit que c'est à tort que l'on considère comme une sorte d'aristocrasie de la classe ouvrière les Trades-Unions; la vérité, c'est qu'il y a-là aussi de nombreux ouvriers malheureux, qui, quelquefois, ne gagnent que 16 fr. dans leur semaine.

Il déclare ne pas bien comprendre les théories socialistes, mais ce qu'il conçoit fort bien, c'est que le charbon que l'on extrait du sein de la terre ne devrait pas être une propriété individuelle, mais appartenir à la communauté, de façon que les bénéfices que l'extraction produiraient viennent en atténuation des charges du prolétariat.

Puis il termine en disant que s'il s'est élevé quelques bourrasques au cours des travaux du Congrès, il ne faut pas le regretter car « il n'y a rien qui purifie l'air comme un bon coup de vent ». Ce discours a été salué par un véritable tonnerre d'applaudissements

La parole est ensuite donnée à **Moller** le vaillant député socialiste au Reichstag, et Lafargue en profite pour établir un parallèle entre les manifestations pacifiques des prolétariats allemands et français et celles des gouvernements de ces deux pays, l'un gouverné par un empereur, et l'autre que l'on dit être une république. Moller prononce alors un magnifique discours, empreint des plus purs sentiments socialistes et termine en s'écriant; « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous. »

Sembat, directeur de la *Petite République*, au nom du groupe socialiste de la Chambre apporte un salut fraternel aux congressistes et les félicite de leurs travaux.

A son tour, le citoyen **Smellie**, vient non comme représentant des Trades-Unions, mais au nom du parti socialiste anglais, ce qui, dit-il, est bien différent, remercier des marques de sympathie dont il a été l'objet, et il développe au milieu des applaudissements unanimes cette thèse que le congrès certainement a travaillé qu'il s'est efforcé de guérir quelques plaies, mais qu'il n'a pas attaqué le mal dans sa racine, et il affirme que la raison ne peut résider que dans le socialisme. Et il a confiance, le socialisme monte tous les jours, il fait d'immenses progrès, non seulement dans la vieille Angleterre, mais ce qui est bien topique, même en Islande, si réactionnaire jusqu'alors.

Et puis c'est **Lamendin** qui résume les travaux du Congrès rendant justice aux camarades anglais qui ont fait des concessions pendant le Congrès, et particulièrement le citoyen Haslain qui vient de prononcer un discours presque révolutionnaire. Il est heureux de les voir s'engager dans cette voie, et il ne doute pas que grâce à l'union qui se manifeste on ne parvienne bientôt à culbuter le régime capitaliste, cause de toutes les souffrances des prolétaires. Notre ami Lamendin a obtenu un grand succès et a été vivement félicité pour ses très fermes déclarations.

Millerand monte à la tribune et prononce un de ces discours dont il a le secret, très intéressant, et qui a produit une impression profonde. Et au nom de la presse socialiste, il joint son salut à celui que Sembat a porté au nom du groupe de la Chambre; il termine en disant que le mouvement prolétaire soulèvera les nations.

Notre ami Jules Guesde, sollicité, prononce quelques vigoureuses paroles et la soirée se termine au cri de: Vive l'Internationale!

Nous remercions l'agglomération parisienne et le Conseil national de la soirée qu'ils nous ont fait passer. L'enseignement qu'elle comporte ne sera pas perdu.

A MADAGASCAR

Paris, 8 juin. — Le ministre de la guerre a reçu du général Duchense la dépêche suivante, en date de Majunga:

« La première brigade est arrivée à quatre kilomètres du confluent de l'Ikopa et de la Betsiboka, qui ne semble pas défendu

» L'ennemi paraît être concentré devant Mevatanana (Suberbieville). »

Un homme frappé de 31 coups de couteau

Saint-Dié, 8 juin. — Dans l'après-midi de jeudi, un nommé Armand Muslin, âgé de dix-huit ans, employé de bureau à l'usine des Faulv, commune de Fraize, qui avait voué une haine profonde à un nommé Joseph Simon, âgé de vingt-six ans, ouvrier à la même usine, auquel il reprochait ses continuelles moqueries, porta à celui-ci trente et un coups de couteau, dont un perfora le poumon et dont un autre trancha la carotide.

Le drame s'est passé dans la cour de l'usine à ce moment déserte. A trois reprises le meurtrier se rua sur sa victime qui était parvenue à se dégager et avait tenté de prendre la fuite.

Simon eut encore la force de se traîner au bureau, où il s'affaissa sur une chaise et expira.

Quant à Muslin, qui s'était réfugié dans le grenier, chez sa mère, il a été arrêté par la gendarmerie une demi-heure plus tard et n'a fait aucune résistance.

UN FRANÇAIS
devant la Haute-Cour allemande

Metz, 8 juin. — M. Haune, marchand de charbon à Montigny-lez-Metz, arrêté depuis plusieurs mois sous la prévention d'espionnage, a été transféré ce matin à Leipsig où il passera prochainement devant la haute-cour.

ÉTRANGER

EN BELGIQUE

UN HOMME ÉTRANGLÉ
par sa femme, son fils et son neveu

Namur, 8 juin. — Un crime horrible a été commis hier, vers 10 heures du soir, à Sclayn.

Depuis de nombreuses années, les époux D.. habitent cette commune; le mari est employé à l'usine métallurgique de Sclayn; leur fils et leur neveu habitent avec eux Le motif de la scène qui éclata dans la famille n'est pas encore connu,

Toujours est-il que vers 9 h du soir, l'épouse, le fils et le neveu tombèrent sur le chef de famille et tentèrent de l'étrangler. Croyant leur crime consommé, il le précipitèrent par la fenêtre haute de 5 mètres. La femme alors se rendit à la gendarmerie, vers 11 heures et déclara que son mari s'était jeté par la fenêtre « pour lui faire avoir des misères ».

L'état du malheureux D.. est désespéré Le parquet, prévenu par télégramme, s'est rendu sur les lieux et après une instruction rapide, a ordonné l'arrestation de la femme D... de son fils et de son neveu. Les trois accusés ont été amenés à Namur par le train de 4 heures et internés à la maison de sûreté.

ITALIE
Meurtres électoraux

Rome, 8 juin — L'état de M. Ferrari est toujours considéré comme grave. On croit généralement que Gattei, l'anarchiste arrêté, est bien, malgré ses dénégations obstinées, le véritable assassin.

Les nouvelles parvenues de toutes les parties de la péninsule annoncent que de nombreux meurtres ont été commis pendant les élections Deux partisans de M. de Félice ont été tués à Catane. Le maire de Vinerbino, en Sicile, a été assassiné Des meurtres ont été commis à Messine, Carrare, Nocera, Capoue, Naples, etc. Les élections ont été partout très agitées.

COURRIER DE BELGIQUE

Bruxelles, 8 juin.

A la Chambre.

Le citoyen Bertrand interpelle sur la situation faite aux ouvriers carriers; il conclut en demandant la convocation des patrons et ouvriers qui font partie des Conseils de l'industrie

Le ministre du Travail s'y refuse en se retranchant derrière de ridicules considérations de forme

Bertrand insiste, appuyé par les citoyens Royer et Léonard.

Anseele intervient alors dans le débat et fait observer que si chaque fois qu'il y a de l'initiative à prendre le ministre se retranche dans la routine administrative, il ne sera qu'un ministre rond de cuir

Je comprends une telle attitude, dit l'orateur de la part du ministre de la guerre qui n'est qu'une momie militaire (vive hilarité)

Anseele conclut en disant que « le ministre du travail n'est que le ministre des capitalistes ».

La Chambre entame ensuite la discussion sur les droits frappant les perches et les pièces de bois servant pour les boisages dans les houillères.

Cette proposition est combattue par le citoyen Royer qui démontre qu'elle frappera à la fois et les ouvriers mineurs et les administrations de charbonnages.

Cette manière de voir est vivement appuyée par des députés radicaux de Liège, et par notre ami Mansart, ancien ouvrier houilleur.

Le leader de la majorité, M. Hellepatte vient défendre le droit sur les perches. Ce monsieur qui possède dans le Limbourg de vastes sapinières et qui, par conséquent, profitera directement du droit proposé aurait dû avoir la pudeur de s'abstenir

Finalement les droits sont votés par 81 voix contre 61 et 7 abstentions.

Parmi les démocrates chrétiens trois se sont abstenus, les autres ont voté avec le gouvernement,

La Chambre vote ensuite un droit de 10 0/0 sur les futailles neuves, celles qui ont servi à un emballage quelconque seront exemptes du droit

Mentionnons que le droit voté sur les perches servant au boisage des mines est d'un franc par mètre cube

Georges GOTEMANS.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Le « Progrès du Nord » et les socialistes

Le journal de M. Bonduel se décide enfin à répondre à la question des Socialistes armentiérois qui lui demandaient ce qu'il pensait de l'alliance conclue à Roubaix entre les opportunistes et les cléricaux contre les socialistes, et quelle serait son attitude à l'égard de cette alliance.

Naturellement la réponse du *Progrès* est conçue en termes équivoques qui ne précisent et n'engagent rien.

Le journal opportuniste commence par déclarer qu'il a *toujours* été hostile à toutes compromissions cléricales!!

Nous n'aurons pas la cruauté d'insister plus que de raison sur cette prétendue hostilité.

Nos lecteurs ont encore présents à la mémoire les élections de Dhondt et de Lafargue, où les socialistes furent battus par des cléricaux aidés par les opportunistes, le second tour de scrutin des élections municipales de Roubaix, où le *Progrès* soutint le clérical Julien Legache et la dernière élection du conseil général où, pour battre Ghesquière, le *Progrès* fit campagne avec la *Vraie France* et la *Croix du Nord*. Il paraît que ce ne sont pas là «des compromissions cléricales ».

Le *Progrès* conclut dans les termes suivants que nous tenons à reproduire:

Pour compléter notre pensée, nous dirons que nous ne faisons avec les socialistes ni conditions ni marché.

Nous gardons les uns et les autres notre entière indépendance.

Nous leur demandons seulement de décider si l'intérêt des idées qu'ils défendent leur commande de voter pour un candidat républicain progressiste ou pour un clérical.

Quant à nous, nous le disons hautement, et quels que puissent être d'ailleurs les votes socialistes: jamais nous ne voterons pour un candidat clérical, jamais nous ne recommanderons une candidature cléricale.

Nous ne demandons aux socialistes que d'agir de même.

Notre confrère est décidément très habile

Il demande aux socialistes de choisir entre un candidat opportuniste et un candidat clérical; mais il se garde bien de dire ce qu'il ferait s'il avait à choisir entre un clérical et un socialiste.

« Jamais, dit-il, nous ne voterons pour un clérical »: c'est très bien, cher confrère, mais vous ne nous dites pas non plus que, pour faire échec à un clérical, vous voterez pour un socialiste.

Vous demandez cependant aux socialistes d'Armentières non seulement de ne pas voter pour M. Dansette, mais encore de faire passer votre opportuniste Bonduel; et à l'occasion vous demanderez aux cléricaux de voter pour un Macquart quelconque contre un candidat socialiste.

Vous voudriez continuer, en un mot à prendre des bulletins dans toutes les poches pour faire élire vos candidats,

C'est tout ce que nous voulions savoir.

Les élections cantonales

Le Conseil des ministres a fixé au 28 juillet les élections pour le renouvellement de la série sortante des conseils généraux et d'arrondissement.

Le scrutin de ballottage aura lieu le 4 août.

Chronique Régionale

LES FRAUDES
De Jeumont

Comme nous le disions dans notre dernier article les faits que nous allons raconter sont connus de tous les habitants de Jeumont au point qu'il est vraiment surprenant que les feuilles locales n'en aient pas encore parlé et que l'attention préfectorale ne s'y soit pas encore portée.

Quelques mots d'abord sur M. Marchal; ils serviront à mieux faire connaître l'homme et à mieux montrer combien les pouvoirs publics auraient dû depuis longtemps le tenir en suspicion.

Simple fils d'un douanier, M. Marchal, à la sortie de l'école primaire, entra comme simple employé dans l'agence Lejeune et Delebecque. Parent de ce dernier, il fut nommé directeur de l'Agence. Le Jeumont voilà environ dix ans.

La famille n'avait aucune fortune; sa femme ne lui apporta presque rien en mariage. Aujourd'hui, le Grand Ecumeur, comme tout le monde l'appelle à Jeumont, possède un château qu'il a fait bâtir, une villa au bord de la mer et où il se fait donner des serénades, des bois et des chasses dans plusieurs localités, notamment aux Lanières, près de Bavai, et dans les Ardennes-Belges. Tout récemment encore il a augmenté ses propriétés.

Et jamais personne ne s'est demandé d'où venait l'argent!

Jamais personne dans la Douane ne l'aurait soupçonné de fraudes envers le Trésor.

Pourquoi? Comment? Nous allons expliquer

C'est que M. Marchal ne se faisait pas faute d'inviter les hauts fonctionnaires de la douane pour qui c'était toujours un régal que de tirer le faisan en compagnie d'un tel seigneur. Il savait encore leur donner des soirées luxueuses auxquelles aucun d'eux ne manquait d'assister. Tout Jeumont en a gardé le souvenir. A l'occasion même, il leur promettait son appui auprès des pouvoirs publics, ayant, disait-il, de nombreux amis dans toutes les administrations Au point que notre interlocuteur nous disait que l'on pouvait se demander, et non sans raison, si certain inspecteur des Douanes n'aurait pas été décoré pour avoir pointé des faisans plutôt que des wagons.

Les employés de rang intermédiaire n'étaient pas non plus oubliés; les vérificateurs, les contrôleurs de la douane pouvaient chasser dans les bois de Jeumont en toute liberté qui appartenaient à M. Marchal; les employés de la gare avaient l'autorisation d'aller cueillir dans les jardins de M. le Maire les fraises et les raisins qui ont fait l'admiration de tout le monde au dernier concours agricole de Maubeuge. Une clef était à leur disposition.

Quant aux simples préposés, comme il fallait aussi les ménager, M. Marchal ne manquait pas de leur faire distribuer les légumes et les fruits que les autres avaient en trop.

Et tout le monde était content! Cette générosité prodigieuse permettait au directeur de l'Agence de faire de fausses déclarations à la Douane en toute sécurité. Si une erreur était signalée c'était à l'employé que l'on s'en prenait, mais quant à soupçonner le directeur, jamais; on aimait trop ses faisans et ses raisins.

Auprès des gros bonnets de l'endroit, même jeu; un peu moins de faveurs et de prodigalités, mais autant de ruse. Il fallait être bien avec tout le monde et avoir des amis partout.

Nous n'en voulons comme preuve que cette noce du mois de janvier où le maire de Jeumont ne manqua pas d'inviter toutes les personnalités de l'arrondissement, sans oublier M. le sous-préfet d'Avesnes qui fut mandé par commissaire spécial.

Tels sont les faits. Ils dénotent de la part de l'homme tant de ruse que nous sommes vraiment étonnés que la douane ait laissé faire, se soit laissée aller sans avoir jamais le moindre soupçon.

Mais nous sommes encore plus surpris que M. le Préfet du Nord qui doit être cependant bien au courant de tels faits de corruption, hésite encore à révoquer le Maire de Jeumont. Il y a huit jours, on aurait cru que M. Vel-Durand après avoir réhabilité un ouvrier de l'usine Sculfort, poursuivi injustement sous l'accusation de fraudes aurait du même coup pris une décision à l'égard du Grand Ecumeur, aurait enfin donné au canton une satisfaction qu'il attend depuis longtemps et dont le mécontentement a trouvé son écho dans tous les journaux du Nord.

Pourquoi hésiter devant des faits aussi concluants? Jeumont exècre son maire au point qu'il y a quinze jours encore il n'a obtenu que 5 voix, lors de la nomination des délégués sénatoriaux. Attendra-t-il donc le vote des électeurs ou l'interpellation du Dr Defontaine?

L. F.

LA GRÊVE
d'Avesnes-lez-Aubert

(De notre correspondant particulier)

Voici les renseignements que nous adresse notre correspondant particulier sur la grève des tisseurs de toiles et de batiste dont nous avons parlé dans notre précédent numéro.

PATRONS FUSILLEURS

Les ouvriers tisseurs d'Avesnes-lès-Aubert, se sont mis en grève Jeudi à 3 heures de l'après-midi, à cause de l'extrême modicité de leurs salaires,

Les grévistes se sont promenés dans les rues du village en chantant la *Marseillaise*.

Arrivés devant la maison d'un patron, nommé Nicolas Moreau, les suvriers lui délèguèrent quelques-uns de leurs camarades qui lui demandèrent s'il voulait accepter le tarif commun établi par les chambres syndicales pour tout le Cambrésis.

Faisons remarquer que la plupart des patrons, le jour même de la déclaration de la grève, avaient reçu les délégués ouvriers et accepté l'application du tarif établi par les syndicats.

Les délégués désignés par les tisseurs se présentèrent, très calmes et très dignes, chez M. Moreau, qui refusa systématiquement de les recevoir. Non content de leur refuser l'entrée de son habitation, cet employeur insulta grossièrement les ouvriers qui venaient le trouver pour lui exposer tranquillement leurs légitimes revendications, Avec une morgue révoltante, il déclara aux délégués qu'il ne voulait pas avoir de rapports avec des *lâches* et des *fainéants*, avec des individus fourvoyés dans le syndicat.

Ces outrageantes paroles furent proférées par Moreau sur le seuil de sa porte de sorte que tous les ouvriers, groupés dans la rue, les entendirent distinctement.

Les inqualifiables injures du sieur Moreau furent accueillies par les succès qu'elles méritaient et par d'unanimes protestations.

Furieux, le patron ramassa une pierre sur la rue et la lança sur la foule.

Le caillou atteignit un enfant au front et le sang coula.

Les grévistes, dont on comprend aisément l'indignation, poussèrent des cris de réprobation contre cet acte odieux.

Moreau, rentrant précipitamment chez lui, s'arma d'une carabine, son fils prit un revolver et tous deux tirèrent à plusieurs reprises sur le groupe de grévistes stationnant dans la rue.

Cinb personnes furent blessées plus ou moins grièvement.

Heureusement les grévistes réussirent à conserver leur sang-froid.

Ils se dispersèrent silencieusement pendant que les deux patrons qui venaient de verser si indignement le sang humain se barricadaient dans leur demeure, marquée désormais d'une tache rouge.

Les ouvriers se montrèrent d'une conduite et d'un calme admirables, ne se livrant à aucune représaille, ne faisant entendre contre les sieurs Moreau, aucune parole de haine, aucune menace.

La Journée de vendredi

Vendredi, la grève a continué, dans le même calme que la veille. Vers midi, les ouvriers au nombre de 1500 se sont rendus à la gare pour attendre l'arrivée du sous-préfet, du procureur de la République et du capitaine de gendarmerie, venant de Cambrai par le train arrivant à Avesnes-les-Aubert à midi. Procureur et sous-préfet ont été reçus sur le quai par le maire et ils se sont aussitôt rendus à la mairie, suivis par les grévistes, qui chantaient la Marseillaise.

Divers patrons ont été appelés à la mairie pour donner des renseignements sur les salaires payés à leurs ouvriers.

La plupart d'entre eux ont déclaré accepter le tarif des chambres syndicales. Les patrons habitant Cambrai et Valenciennes ne se sont pas présentés à la mairie. Ceux de Rieux ont accepté le tarif sans aucune difficulté et sans la moindre réserve. Les patrons de Saulzoir et d'Haspres, après avoir soulevé quelques objections, ont fini par accepter le tarif syndical

Pendant l'entrevue des patrons avec le procureur, les ouvriers stationnaient devant la mairie. Après quelques heures d'attente, ils virent le maire s'avancer sur le pas de la porte Il dit aux ouvriers que s'ils voulaient cesser la grève et engager tous leurs camarades à reprendre le travail, il s'emploierait à faire respecter le tarif syndical. Il promit, à cet effet, le concours du procureur et du sous-préfet.

Les ouvriers déclarèrent qu'ils attendraient jusqu'à mardi avant de prendre une détermination ferme et qu'en attendant ils continueront la grève.

Ils se dispersèrent ensuite et regagnèrent paisiblement leur domicile.

Nouveaux détails

Les revendications ouvrières

Le mouvement ouvrier qui vient de se produire à Avesnes-lez-Aubert n'est pas une grève à proprement parler. Les ouvriers tisseurs de cette commune ne travaillent pas en usine; ils ont chez eux plusieurs métiers sur lesquels ils travaillent avec leurs enfants, pour un salaire qui souvent ne leur permet pas de vivre.

Huit communes du Cambrésis: Haspres, Saulzoir, Raux, Villers-en-Cauchies Avesnes-le-Sec, St-Hilaire, Verchain, Maugré et Avesnes-lez-Aubert possèdent chacune une section syndicale de tisseurs à la main. Le nombre total des tisseurs syndiqués dans la région est de deux mille environ.

Depuis deux mois toutes les sections du syndicat travaillent à l'élaboration d'un tarif pour l'unification du prix de façon.

Le 5 mai de nier avait lieu à Haspres, une réunion des délégués de toutes les communes et c'était plaisir de voir ces travailleurs, au nombre d'une soixantaine, discuter leurs intérêts avec autant de calme que de conviction.

Nous avons rendu compte de cette réunion en son temps.

Après différentes délibérations, ledit tarif fut imprimé et envoyé à tous les patrons avec une lettre les priant de l'accepter et de le mettre ensuite en vigueur.

Le Syndicat sollicitait même une entrevue des patrons de chaque commune avec les délégués du Syndicat pour jeudi dernier, à 3 heures de l'après-midi.

En ce qui concerne Avesnes-lez-Aubert, deux patrons seulement se rendirent à la Mairie.

Devant cette abstention significative, le maire invita les délégués à voir les patrons à domicile, ce que ces derniers firent accompagnés de quinze cents grévistes qui traversèrent les rues de la commune dans le plus grand ordre.

Cette manifestation imposante produisit l'effet qu'on en attendait: presque tous les patrons acceptèrent le tarif avec application sous réserve de l'acceptation générale de tous les fabricants de la région de Cambrai et de Valenciennes.

Pour montrer combien les revendications des ouvriers sont justes, signalons que sur 22 patrons que compte Avesnes-les-Aubert, 17 ont accepté le tarif syndical. Trois seulement ont refusé de donner satisfaction aux tisseurs, ce sont: MM. Nicolas Ghienne, Herbin Ghienne et Nicolas Moreau. le triste héros du sanglant drame que nous relatons plus haut.

Cet individu a 59 ans; il n'occupe que quatre ou cinq ouvriers; son fils, Anthyme n'a que 24 ans.

Le revolver et la carabine dont ces deux personnages se sont servis pour tirer sur une foule inoffensive ont été saisis par la gendarmerie. L'habitation de Moreau est surveillée par les gendarmes.

Les blessés

Voici la liste complète des personnes qui ont été blessées par Moreau et son fils:

Emilienne Moniez, 16 ans, tisseuse, blessée au front;

Julienne Noirmain, 18 ans, tisseuse. lessée à la tête;

Pierre Leprêtre, 13 ans, tisseur, reçu quatre grains de plomb, dont trois à la face droite et un au clou.

Aimable Clarisse, 48 ans, tisseurnr, un plomb à l'épaule droite.

Jeanne Hégo, 16 ans, tisseuse, un plomb à l'épaule droite.

La Journée de samedi

Le calme le plus absolu continue à régner à Avesnes-lez-Aubert. Tous les tisseurs travaillent; car la grève n'est pas, en réalité, déclarée La manifestation de jeudi n'avait pour but que de soumettre à l'approbation des patrons le tarif dont nous avons parlé.

L'inaction de la justice

Il est étrange que la justice, si prompte d'ordinaire à sévir contre les ouvriers qui commettent uniquement le crime de revendiquer leur droit à la vie, n'ait encore pris aucune mesure contre le patron fusilleur et son fils

Pourquoi n'a-t-on pas encore arrêté ces deux criminels, qui ont tiré à bout portant sur des enfants, sur des fillettes, sur des paisibles ouvriers?

L'inaction de la justice constitue un scandale public.

Réunion du Syndicat

Le syndicat des mineurs tiendra une réunion le dimanche 9 juin, de 2 heures à 6 heures du soir, dans la salle Hutin, rue du Moulin à Rieux.

Tous les membres du Conseil d'administration sont priés d'assister sans faute à cette réunion, où sera discutée la question de la grève.

LE MAIRE DE CALAIS
blessé en chemin de fer

Hier, en voulant prendre le train à Wimille, où il a sa maison de campagne, M Dewavrin, maire de Calais, a glissé sur le marchepied et, cramponné aux mains courantes, a été traîné pendant un parcours d'une quinzaine de mètres.

Il a été reconduit chez lui l'épaule démise

Avortements à Armentières

Le commissaire de police se livre actuellement à une enquête relative à de nombreux avortements dont se serait rendue coupable une tireuse de cartes.

Nous reviendrons sur cette affaire, quand l'enquête sera terminée.

Inauguration du Vélodrôme. — C'est dimanche que le Vélodrôme roubaisien ouvre ses portes en débutant pour l'inauguration par des courses splendides auxquelles sont engagés les plus forts cyclistes de la région. La population ouvrière est amenée comme toutes les classes de la société à s'intéresser à la vélocipédie; c'est elle du reste qui fournit le plus fort contingent des champions vélocipédistes de tous les pays.

Aussi l'administration du vélodrome a-t-elle décidé, en plus de l'installation confortable du côté bon marché à 0,50 c., de tenir la main à ce que le public de ce côté soit toujours aussi exactement renseigné que celui des tribunes: il pourra ainsi suivre toutes les courses avec un réel intérêt.

La buvette est confiée à de bonnes mains et donnera sûrement satisfaction à tous les points de vue au public qui y trouvera de bonnes consommations.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Roubaix. — *Fédération roubaisienne.* La société l'Espérance établie chez Desiré Parent rue de l'Epeule, rappelle aux amateurs son concours sur Chartres, 1,000 fr. de prix d'honneur, le dimanche 16 juin.

Union fédérale roubaisienne. — Dimanche 16 juin, grand concours sur Orléans « pour Roubaix seul », prix d'honneur 200 francs en 20 prix de 10 francs; mise 1 fr. 50 par pigeon, 1 fr. pour prix, 0 fr. 50 pour tous frais; poules depuis 0 fr. 10 jusque 20 francs, organisé à la société *la Petite Vitesse*, chez M. Emile Vroman, boulevard de Strasbourg.

— Samedi 6 juillet, grand concours sur Bordeaux (Gironde), dans un rayon de 6 kilomètres. Prix d'honneur 200 francs en 20 prix de 10 francs. Mise obligatoire 1 fr., mise facultative 1 fr., poules depuis 0 fr. 25 jusqué 50 francs, organisé à la société l'*Hirondelle*, chez M. Oscar Lefebvre, place de la Gare.

Avis. — Pour ces concours, métrage Vanderberghe. Une prime de 25 francs sera accordée à celui qui pourra démontrer que ce métrage ne vaut pas ceux parus jusqu'à ce jour. Prière aux amateurs désireux de jouer ces concours, de demander leurs distances au plus tot.

Roubaix. — *Combat de coqs.* — Dimanche 9 juin aura lieu chez H. Vandecrux, estaminet du Beau Parc, boulevard de Metz, 13, un grand concours de coqs. Vingt sociétés participeront à ce concours. Mise au parc à 4 heures 1/2. Entrée 50 centimes.

Lundi 10 juin un grand concours de coqs à l'estaminet de la pomme d'or à Wambrechies, 500 francs de prix. Noms des sociétés y prenant part: St-Grysole de Wambrechies; des Amis-Réunis de Wambrechies; Coq Gaulois de Lille; des Francs batteurs du chat de Wambrechies; Léon Vandevelde de Fives; du Bédo de Wambrechies; les Brise de fer de l'Enflé de Roubaix; Vert Galant de Wambrechies; Leclercq de Lille; de la Pomme d'or à Wambrechies; de l'Ours de Roubaix; la Balle de Wambrechies; Vandame de Pérenchies; Lionnoir de Fournes; du Ratin-tout la Madeleine; des Bouchers de Marcq; le concours commencera à 5 heures et demie.

Partie de chiens ratiers

Dimanche, 9 juin, partie de chiens ratiers chez M. Willemyns, maréchal, 33, rue de l'Alouette: un 2 de 3 mort pour 50 francs.

Jeu de boule. — Luingne (près Mouscron). — A l'occasion de la ducasse, grand jeu de boule à la platine le dimanche 9 juin, chez M. Emile Renard, en face de l'Eglise, à 100 mètres de la gare de Mouscron. 235 francs de prix répartis en huit prix. Mise 40 centimes.

Roubaix. — *Tir à la grande arbalète.* — Dimanche 9 juin, à 11 heures de l'après-midi, aura lieu chez M. Victor Petit, rue de Lannoy, un grand tir de mise, organisé par la société Kléber.

Les arbalétriers s'y trouveront en grand nombre.

Jeu de boule. — Aujourd'hui 9 juin, Grand Jeu de Boule à la Platine, chez Marissal, cabaretier au Palais, au Pile. 500 fr. de prix.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une grave affaire d'avortement
A ROUBAIX
L'exhumation d'un cadavre. — L'autopsie. — Le mystère.

L'affaire que nous allons relater et dont on parle à demi-mot depuis bientôt trois semaines à Roubaix, est encore entourée du plus profond mystère.

Rue de la Providence, au numéro 14, habitait depuis un certain temps déjà, une jeune fille de 30 ans, Clémence Verbeke, ouvrière couturière. Elle était très jolie et, d'après ce que l'on dit, les galants ne lui manquaient point.

Dans ces derniers temps, rien dans ses manières n'aurait pu faire croire qu'elle était enceinte. Elle l'était cependant.

Ses habitudes n'avaient pas changé. Elle était aussi gaie qu'auparavant et ses voisins étaient à cent lieues de supposer la vérité.

Le mardi 14 mai dernier, Marie Verbeke sortit le soir de chez elle, après avoir chanté toute la journée. Où alla-t-elle exactement et où passa-t-elle la nuit? L'enquête n'a pu le démontrer encore d'une façon positive. Toujours est-il que le lendemain, à 7 heures du matin, un cocher était requis sur la Grande Place pour aller rue Turgot, 126, à la buvette tenue par les époux Macs et portant comme enseigne: « Au milieu du monde. » Là, on mit Clémence Verbeke dans la voiture, on donna son adresse au cocher et ce dernier la reconduisit chez elle.

Les manœuvres abortives

La malheureuse fille était tellement malade qu'elle ne pouvait plus tenir debout. Aux questions qui lui furent posées, elle ne voulut pas répondre.

Inquiets, les voisins qui avaient payé le cocher, quérirent immédiatement un docteur Le praticien après avoir visité Clémence Verbeke, s'aperçut que des manœuvres abortives avaient été pratiquées sur elle.

L'ovaire avait été perforé et la malheureuse était condamnée. Devant cet état désespéré, le médecin ordonna son transfert à l'hôpital. Elle y mourut le lendemain et fut enterrée.

La sœur de la défunte adressa alors une une plainte au procureur de la République M. Broigne, commissaire de police du 2e arrondissement fut chargé d'ouvrir une enquête sur ces faits graves. Ce n'était pas chose facile, car de tous côtés on s'obstinait dans un silence absolu. Ce magistrat envoya le résultat de son enquête au parquet qui, hier, représenté par MM. Delalé, juge d'instruction et Duparcq, greffier descendait à Roubaix.

L'inhumation. — L'autopsie

M. Broigne avait la veille fait procéder à l'exhumation du cadavre de Clémence Verbeke. Le cercueil avait été retiré de la fosse du cimetière et avait été transporté le soir à neuf heures, à l'hôpital.

Hier matin, en présence du parquet et de M. Broigne, M. Castiaux, médecin-légiste, a fait l'autopsie de la fille Verbeke. Les conclusions sont celles que nous avons données plus haut.

MM. Delalé et Duparcq ont interrogé une dizaine de témoins dans les bureaux de M. Broigne, rue des Arts.

Ces témoins avaient été pour la plupart déjà entendus. Ils n'ont guère appris d'autres faits à l'instruction que ceux déjà connus.

La grande question serait de savoir où Clemence Verbeke a passé la nuit. Or, les époux Macs prétendent que ce n'est pas chez eux. Ils disent que c'est vers 7 heures 1/2 du matin seulement que, malade déjà, la jeune fille est venue dans leur buvette et aurait demandé à ce qu'on allât lui chercher une voiture. On n'aurait fait que se conformer à sa demande.

L'événement produit dans le quartier de l'Epeule une vive sensation. Nous pourrons peut-être dans quelques jours donner de nouveaux renseignements sur cette douloureuse affaire.

La grève Motte et Delescluse

C'est, paraît-il, M. Albert Motte qui s'obstine à ne pas vouloir faire droit aux justes réclamations des grévistes de cet établissement.

MM. Delescluse seraient tout disposés, nous assure-t-on, à renvoyer leur contremaître Martyn, cause de la grève, mais ils se heurteraient à la volonté inébranlable de M. Motte.

Pourquoi ce parti-pris? M. Motte ne veut pas capituler devant les ouvriers, aurait-il dit!...

D'abord pourquoi toujours envisager ainsi la question?... Pourquoi vouloir toujours mettre en face l'une de l'autre, et la volonté du patron et la volonté des ouvriers? C'est, dans le cas qui nous occupe, envenimer la situation.

Un peu de bon sens, un peu de justice de la part de MM. Motte leur fera envisager la question de la façon suivante:

Les ouvriers grévistes ont-ils tort ou raison dans leurs réclamations? Leur contre maître, Louis Matyn, est-il oui ou non brutal et grossier envers eux?

Si non, les patrons doivent dire aux grévistes qu'ils ont tort et qu'ils ne sont pas décidés à le remplacer. Si oui, les patrons ne doivent pas tolérer qu'un supérieur de leur usine insulte un de ses subordonnés; ils doivent le mettre à la porte sur le champ.

Espérons que M. Albert Motte ne s'obstinera pas à vouloir traiter la question par son côté mesquin; ce serait de sa part un étroit égoïsme dont, malgré tout, nous ne le croyons pas capable.

Les grévistes ont quêté hier soir en ville. Partout ils ont rencontré des marques de sympathie de la part des ouvriers et des petits commerçants, voire même de certains patrons.

Nous faisons appel en leur faveur, la solidarité ouvrière. Si, ce que nous ne croyons pas, leurs patrons ne voulaient pas leur donner satisfaction, il faut que les gros sous des travailleurs ne fassent pas défaut afin qu'ils puissent obtenir par la résistance ce qu'on n'aura pas voulu leur accorder de gré.

Mais, espérons que les choses n'iront pas jusque-là..

N.-B. — Hier, nous avons dit que la police de sûreté était allé chercher, chez lui, rue de Lannoy, fort Frasez, le nommé Macs.

C'est rue de Lannoy, fort Despretz, qu'il faut lire.

C'est arrivé! — Vendredi soir, vers neuf heures, on conduisait au dépôt de la Grande-Place, pour purger à la prison communale deux jours de contrainte, un ouvrier qui avait été, il y a quelque temps, condamné à cinq francs d'amende au tribunal de simple police.

Il n'avait pu payer cette amende et, par les trais qu'on y additionna, elle s'éleva bientôt à la somme de vingt francs quarante